

SEANCE DU
15 JUIN 2023

RAPPORT N° I-4
23SGADB0118

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
13

Date de convocation :
9 juin 2023

Date d'affichage :
16 juin 2023

OBJET:
Création d'un contrat de projet à la
DAJCP

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote:** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour :** 25

**Nombre de Conseillers ayant voté
contre :** 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus :** 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 12**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 15 juin à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. Daniel MEUNIER, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - M. Bernard FREDON -

CONSEILL

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme LOUIS (pouvoir à Mme LODDO)
M. PINTO (pouvoir à M. PIGEAU)
Mme PICARD (pouvoir à M. DURAND)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. JAUNET)
M. MARTI (pouvoir à M. MEUNIER)
M. CASSIER (pouvoir à M. BURTIN)
Mme FALLOURD (pouvoir à M. LACOUR)
M. GOMET (pouvoir à M. LUARD)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GRONFIER (pouvoir à M. SOUVIGNY)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. FREDON)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Montserrat REYES



Le Bureau de la Communauté urbaine Creusot-Montceau,
Compétent en application de la délibération en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.332-24,

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu l'avis rendu en Comité Social Territorial le 8 juin 2023,

Le rapporteur expose :

A ce jour, l'organisation du service des marchés publics telle qu'elle existe, notamment en termes d'effectifs, permet de répondre à ses missions, à savoir :

- Planifier, organiser et gérer la passation des consultations supérieur à 40.000 euros HT,
- Conseiller les élus et les directions opérationnelles, en lien avec l'acheteur public, sur le choix des procédures d'achats et en assurer la sécurité juridique,
- Conseiller les directions opérationnelles pendant l'exécution des marchés publics et en assurer la gestion des évolutions le cas échéant.

Par ailleurs, certaines données connues à ce jour, feront, de fait, évoluer l'activité du service marchés publics. Toutefois il n'est pas encore possible aujourd'hui d'en mesurer les réels impacts et d'en arrêter une organisation notamment en terme d'effectif.

En effet, il convient de rappeler les éléments de contexte suivants qui auront sans conteste un impact sur le service marchés publics :

1. La complexité croissante des procédures à lancer, complexité liée soit à des procédures dérogatoires, comme cela pourrait le cas prochainement avec la DGD, soit à des procédures résultant de mutualisation de besoins internes à une direction, voire à plusieurs, soit, enfin, pour répondre à la mutualisation avec la mission d'animation territoriale avec qui il est envisagé de lancer différents groupements de commande ;
2. Le travail avec l'acheteur se conforte et là encore cela va nécessiter une forte mobilisation du service marchés publics ;
3. L'accroissement des effectifs de la DEA laisse présager une montée en charge des procédures que cette direction annonce en réponse notamment au SDEA.

Concernant la mutualisation des procédures, il est utile de préciser que la perspective d'une mutualisation de procédures entre différents services ayant des besoins similaires ou quasi-similaires, qui pourrait être un des résultats de la mise en place de la politique achat, n'entraînera pas, au moins dans un premier temps, une réduction sensible de l'activité du service marchés publics. En effet, d'expérience, ces marchés mutualisés et récurrents, prennent beaucoup de temps à créer. Il serait d'ailleurs de bonne pratique de ne pas faire l'économie d'une nouvelle réflexion à chaque renouvellement.

Compte tenu de ces incertitudes et de l'impossibilité de mesurer d'ores et déjà les impacts à venir de ces trois paramètres, il est délicat d'acter des modifications définitives de l'organisation du service.

Il est donc envisagé de créer un contrat projet d'une durée de 3 ans pour se donner le temps nécessaire pour envisager l'organisation possible du service marchés publics une fois que ces évolutions dans le travail du service auront produit leurs effets.

Aussi, il est proposé de créer un emploi non permanent à temps complet de la filière administrative calibré de C à B sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux sous la forme d'un contrat de projet d'une durée de 3 ans.

Activités principales du poste :

Sous l'autorité du chef du service marchés publics, le gestionnaire des marchés publics met en œuvre les procédures relatives aux marchés publics pour répondre à un projet d'achat et conseille les acheteurs sur les risques et/ou bénéfices des procédures engagées.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De créer un emploi non permanent à temps complet de la filière administrative, calibré sur le grade

d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux sous la forme d'un contrat de projet d'une durée de 3 ans ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec le candidat qui sera retenu ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 juin 2023
et publié, affiché ou notifié le 16 juin 2023

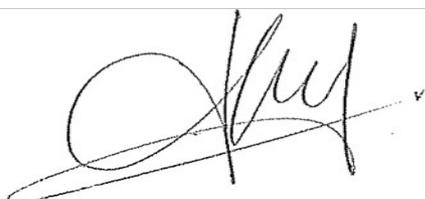
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Meunier', enclosed in a thin black rectangular border.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Meunier', enclosed in a thin black rectangular border.